



Toute messe est célébrée pour l'Église et le monde entier. Le prêtre peut, à la demande d'un ou plusieurs fidèles, ajouter une demande particulière : remercier Dieu, honorer la Vierge Marie, prier pour un défunt, un malade, des noces d'or, des jeunes mariés, un nouveau baptisé, un nouveau diacre ou un nouveau prêtre.

A la demande des fidèles, l'Eglise célèbre des messes à l'attention des défunts et des vivants. La messe est toujours gratuite. Une offrande est possible.

A dater du 01/01/2020

Sur décision prise par la Conférence des Evêques de France, le barème de l'offrande pour messe, adopté par Monseigneur l'Evêque de Soissons avec l'accord du Conseil Economique Diocésain est fixé à :

- Offrande pour messe : 18,00 €
- Offrande pour neuvaine : 180,00 €
 Une neuvaine de messes est une messe offerte à une intention particulière, répétée neuf jours de suite.
- Offrande pour trentain grégorien : 531,00 € Un trentain grégorien est constitué par trente messes qui doivent être célébrées trente jours de suite. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient célébrées par le même prêtre.
 - ➤ Contactez votre paroisse sur https://www.soissons.catholique.fr/trouvermaparoisse/

MERCI POUR VOTRE OFFRANDE!

